

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 240

Rubrik: Document

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rapport du Conseil suisse de la science : un retard inexplicable

Pourquoi le rapport du Conseil suisse de la science pour 1972 n'a-t-il pas encore paru ? Nous posons la question dans un récent numéro de « Domaine Public » (233 - 28.6.1973), soulignant que des divergences entre l'Administration des finances et le Conseil suisse de la science retardaient probablement la parution de ce document. Etait également en jeu le poids du Fonds national de la recherche scientifique, jaloux de ses privilèges en matière d'attribution de crédits de recherche.

Ayant eu connaissance du résultat des travaux menés par les experts mandatés par le Conseil suisse de la science, nous en publions aujourd'hui deux extraits représentatifs, à la fois de la méthode d'investigation de ces spécialistes, mais aussi de la qualité de la prospective de ces quelques sommités, qui ont le monopole, en définitive, d'orienter notamment la recherche en Suisse.

La teneur de ces deux chapitres inédits décevra sans doute les universitaires concernés : un tissu d'évidences, au point que l'on s'étonne que l'Administration des finances mette les bâtons dans les roues. Et en filigrane, pour tous ceux que préoccupe le rôle de l'Université dans notre société, est remis en question tout le processus de définition des priorités dans ce secteur important.

Le texte concernant la sociologie est révélateur à cet égard. S'agit-il d'un inventaire ? Dans ce cas, on voit mal comment il pourrait donner lieu à une meilleure conception du rôle de cette discipline à l'intérieur de l'université. Tant sont évidentes les carences de l'analyse : comment passer sous silence, par exemple, l'urgence de la coordination universitaire dans ce domaine ?

DOCUMENT

La sociologie

1. Points de vue généraux

Selon la conception du Conseil de la science, la sociologie a besoin d'un *encouragement par des moyens particuliers* ; en l'état actuel de son développement, elle ne peut plus répondre aux exigences de la société et des sciences voisines.

La sociologie a pour *objet de recherche* la société en tant que produit social avec ses systèmes d'interactions superposés à partir d'unités telles que : les individus, les familles, les communautés, les organisations économiques privées et publiques, les nations, etc. Elle fait des pronostics sur les modifications structurelles et sur les changements de valeurs et de représentations ; elle contribue à la solution des problèmes sociaux (par exemple le chômage structurel, la criminalité, la proportion croissante de population vieillissante, les drogues, etc.) par une exploration systématique des options socio-politiques, par une prise de conscience des processus de socialisation, de même que par l'étude des problèmes de minorités et des « stratégies de solution des problèmes » qui leur sont propres, etc. La recherche sociologique ne livre pas seulement les bases d'une politique sociale et étrangère socialement fondée, mais — et les experts des disciplines voisines telles que l'économie politique, les sciences politiques, les sciences juridiques, la psychologie, les sciences éducatives, l'architecture et la médecine notamment, ont bien insisté sur ce point — elle doit aussi contribuer à la solution des problèmes dans ces disciplines.

Le développement futur de ces disciplines est mis en question en Suisse par l'état actuel de la sociologie, laquelle possède à peine dix chaires, et, en conséquence, peu de postes de chercheurs. De

même, on peut se demander si, et dans quelle mesure, la sociologie, en l'état actuel de sa recherche, peut apporter les contributions nécessaires à la résolution des problèmes sociaux. En Suisse, la sociologie mène un combat permanent pour obtenir sa reconnaissance et des moyens financiers ; elle s'efforce de se rendre indépendante et de se séparer des facultés de sciences morales (les structures de ces dernières ne sont plus telles qu'elles puissent satisfaire les deux exigences d'une recherche sociale empirique basée sur un travail exact).

La sociologie n'est pas encore parvenue, pas plus que les autres sciences sociales, à s'établir comme une branche d'enseignement indépendante au niveau des écoles secondaires et primaires supérieures. Les connaissances sociologiques ne semblent pas appartenir à ce bagage fondamental de « savoir général » dont un individu de notre société devrait disposer. Il faut s'attendre à ce que — à côté de la recherche — l'enseignement aussi ait grand besoin ces prochains temps de sociologues formés.

Notre société investit de gros moyens financiers et de personnes dans l'augmentation des connaissances sur une « moitié » de notre milieu (environnement) — les sciences matérielles et naturelles — tandis que les aspects sociaux, socio-psychologiques, politiques, juridiques et économiques de notre milieu demeurent encore en grande partie inexplorés. On doit cependant prévoir que, dans les prochaines décennies, les principaux problèmes de l'humanité déborderont abondamment ces sphères.

Pour ces raisons, le Conseil de la science est de l'avis que la sociologie dans son ensemble devrait être développée par des moyens spéciaux et des mesures appropriées.

En vue de la préparation du développement systématique de la sociologie, un groupe de planification

tion a été chargé, déjà avant la fin de l'année, de l'élaboration d'un concept de base.

2. Problèmes et recommandations

2.1 Etude d'une stratégie du développement

Sur la base de ce qui précède, une planification précise est nécessaire. Celle-ci ne devra pas seulement être élaborée en fonction des besoins de la sociologie elle-même, mais aussi de ceux des sciences sociales voisines et de l'ensemble de la société. On peut tenir compte de ces différentes directions d'intérêts par une composition correspondante du groupe de planification déjà formé (voir plus haut). Dans une phase ultérieure de la planification, il deviendra nécessaire d'élargir le groupe de « consommateurs » potentiels de la recherche sociologique (disciplines voisines, représentants des divers domaines sociaux concernés). D'un autre côté, pendant la phase de développement, on doit prêter une grande attention à la *nouvelle génération*. En l'état actuel de l'enseignement, il est nécessaire que l'on offre aux chercheurs potentiels de la nouvelle génération la *possibilité de séjours à l'étranger*.

Recommandation : Le Conseil suisse de la science recommande que les travaux du groupe de planification déjà constitué soient poursuivis.

Destinataires : L'Administration fédérale et la Société suisse de sociologie. Le financement du groupe de planification devrait provenir, comme jusqu'ici, de *moyens spéciaux*.

2.2 Consolidation à court terme des capacités de recherche et d'enseignement

Recommandation : Le Conseil suisse de la science

recommande aux hautes écoles cantonales d'élargir le plus vite possible *leurs capacités de recherche et d'enseignement*.

En vue de l'intégration dans le projet national, il est nécessaire que de telles mesures ne soient prises qu'après des pourparlers avec le groupe de planification proposé sous 2.1.

De même, des projets d'étude scientifique de questions urgentes devraient être encouragés avec

la mise à disposition de moyens financiers *ad hoc* pour autant qu'ils aient atteint le stade de l'exécution et satisfait aux critères qualitatifs sur le plan de la méthode, du personnel et de l'infrastructure.

Destinataires : Les organes d'encouragement à la recherche et les représentants des hautes écoles à la disposition desquels *des moyens financiers ad hoc* doivent être mis (au prorata du but sommairement décrit).

Documentation

1. Généralités

La documentation englobe dans ce texte l'ensemble des problèmes liés à la collecte, au stockage, à l'analyse et la diffusion de l'information scientifique et technique (à l'exception du traitement des données numériques).

La finalité de la documentation est l'amélioration des communications scientifiques et techniques. La documentation est un des principaux auxiliaires de la science ; c'est un instrument de la coopération et de la coordination interdisciplinaire. Son importance se manifeste également par ses conséquences sur les résultats et le coût de la recherche.

La documentation n'est pas à proprement parler une science, mais un domaine d'activité demandant l'application des connaissances de disciplines telles l'informatique, l'analyse des systèmes, les mathématiques, la sémantique, les sciences techniques, etc.

Les résultats de l'enquête confirment que la documentation se trouve au rang des problèmes les plus urgents. Cette constatation est valable aussi bien pour la documentation considérée en tant qu'auxiliaire de la recherche qu'en tant que domaine d'activité nécessitant lui-même des recherches. Dans les deux cas *la documentation est*

considérée comme sous-développée et des mesures d'urgence sont nécessaires.

2. Problèmes et recommandations

2.1 Développement des sciences de la documentation

Ce domaine est reconnu comme nettement sous-développé en Suisse. Vu la complexité des problèmes que pose la documentation moderne, il est impossible actuellement de donner un ordre de priorité dans lequel les questions doivent être traitées. Toutefois, il est incontesté qu'en Suisse l'accord doit être placé sur la *formation* de spécialistes de l'information et des utilisateurs. En ce qui concerne la recherche, une activité minimale orientée vers les problèmes spécifiques du pays et coordonnée avec les efforts internationaux doit être garantie.

Pour remplir ces tâches de formation et de recherche, les experts recommandent la création d'un institut des sciences de l'information. Le Conseil suisse de la science est parvenu aux mêmes conclusions. Il renouvelle ci-dessous la recommandation qu'il a déjà adressée au Département de l'intérieur. L'étude de ce projet est en cours.

Recommandation : Le développement des sciences de la documentation doit être encouragé par la création urgente de l'institut proposé par la

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

Commission fédérale d'experts chargée des questions de documentation scientifique.

Destinataires : Confédération, EPF.

Des *moyens financiers spéciaux* devront être mis à disposition pour permettre la réalisation de ce projet.

2.2 Mise en place de l'infrastructure nécessaire à la documentation

Les résultats de l'enquête mettent en évidence chez les chercheurs le besoin d'une information traitée au niveau de chaque domaine et dépassant le cadre d'un simple stockage de la documentation. Ce besoin d'une *documentation sectorielle active* est formulé aussi bien par les milieux de l'économie que des hautes écoles et de l'Etat. Des solutions ont été adoptées pour certaines branches de l'industrie (chimie et industrie des machines en particulier). D'autres problèmes sont à l'étude. La mise sur pied de nouveaux réseaux de documentation sectoriels modernes ou la participation à des réseaux de l'étranger ou internationaux existants doit être conçue dans le cadre d'une conception d'ensemble, sur la base d'une connaissance plus approfondie des besoins. Le Conseil de la science est d'avis que les travaux préparatoires en cours entrepris à cet égard doivent être intensifiés.

Recommandation : Les études doivent être poursuivies pour déterminer l'infrastructure nécessaire et répondant aux différents besoins des utilisateurs de la documentation. A cet effet, la relève de l'actuelle commission d'experts doit être assurée.

Destinataire : Confédération.

Cette question est actuellement à l'étude au Conseil de la science qui proposera les mesures nécessaires à la réalisation de cette recommandation. Elle ne requiert pour l'instant pas de *moyens financiers spéciaux*.

Au-delà des déclarations de Soljénitsyne

Nous avons demandé à l'un de nos collaborateurs, spécialiste de la littérature des pays de l'Est, d'esquisser le climat qui règne en URSS alors que Soljénitsyne adjure l'Occident de continuer la lutte pour la liberté d'expression (réd.).

« L'objectif d'ensemble de l'étouffement actuel de la pensée dans notre pays pourrait être défini comme une sinisation¹, la réalisation de l'idéal chinois, si cet idéal ne s'était pas déjà incarné chez nous dans les années 30 ». Cette phrase représente l'essentiel des récentes déclarations d'Alexandre Soljénitsyne au correspondant à Moscou du journal *Le Monde*. Déjà elle a suscité la réprobation de M. Marchais en France, et une prise de position de Pierre Daix. Mais qu'est-ce qu'une « interview » en URSS ? Peut-on librement en accorder à la presse bourgeoise étrangère ? M. Marchais, lui, en tire une conclusion bien précise, à savoir : si Sakharov et Soljénitsyne parlent, c'est qu'ils ont la liberté de parler, et, « plus ils parlent, plus ils rendent un mauvais service à la cause qu'ils croient défendre ». Le piège est bien construit : s'ils ne parlent pas, c'est que tout va bien, s'ils parlent, c'est qu'ils peuvent parler et c'est aussi que tout va bien...

En fait, ce que l'Occidental a du mal à saisir, c'est où est la limite du « permis » en URSS. Ecouter du jazz à « La Voix de l'Amérique » — dont les informations sont brouillées — collectionner des disques de « pop » anglais, ou encore des « paper-backs » porno, ou même des numéros dépareillés de la *Quinzaine littéraire*, apportés par des voyageurs (car il n'est pas question de s'y abonner) rien de cela n'est plus ni interdit, ni

¹ Il est à noter que l'expression « sinisation » appartient à Herzen, qui l'appliquait aux despotismes de son époque.

dangereux pour un intellectuel de Moscou ou d'une autre grande ville. A Moscou ou à Leningrad, on rencontre beaucoup d'intellectuels infiniment plus au courant des choses culturelles de l'Occident que plus d'un parmi nous ici.

Le problème naît dès qu'un citoyen soviétique veut *publiquement* manifester son désaccord moral ou politique avec une quelconque réalité politique de son pays. Où exprimera-t-il son désaccord ? Généralement ce sera à une réunion syndicale ou autre dans l'entreprise où il travaille. Celui ou celle qui entame ce processus s'engage sciemment, au mépris de tout son confort, dans une voie périlleuse, et il est alors *seul*. L'histoire profonde du pays s'écrit sans doute dans les comptes rendus des milliers de réunions syndicales ou de « jugements de camarades » qui traitent de ces affaires. Persuasion, pressions, menaces, licenciements, mutations d'office, la gamme des mesures possibles est assez large. Un très intéressant recueil du « Samizdat », récemment publié par l'Institut Herzen à Amsterdam, en russe, donne de nombreux « sténogrammes » (pris clandestinement) de pareilles assemblées. Rappelons à propos de ce *Carnet politique* que le terme de « Samizdat » est un terme ironique, inventé par les dissidents qui dactylographient leurs textes pour les répandre (la principale édition d'Etat s'appelant Gosizdat, traduisons « Diff-Etat », on peut traduire « Samizdat » par Diff-moi-même)...

Des criminels qui souillent la patrie

Entre beaucoup d'autres textes, prenons l'exemple de cette femme professeur dans une école secondaire de Moscou, qui a signé une lettre au Présidium du Soviet suprême, demandant la révision du jugement de Galanskov — jugement qui eut lieu à huis-clos « contrairement à nos lois », dit-elle. La majorité des participants non seulement accable la « coupable » mais, manifestement, ne comprend pas du tout son acte. L'argument qui